

LA LETTRE DES PÔLES DE COMPETITIVITE.GOUV.FR

Décembre 2009

➤ Politique des pôles

M. Christian Estrosi veut aller plus loin sur le décloisonnement et l'internationalisation des pôles de compétitivité

Invité au Paris Region Innovation Tour (PRIT 2009) organisé le 30 novembre 2009 par les sept pôles franciliens ([Advancity](#), [Astech](#), [Cap Digital](#), [Finance Innovation](#), [Mov'eo](#), [Medicen Paris-Region](#), [System@tic Paris-Region](#)), M. Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, a indiqué qu'il voulait aller plus loin sur le décloisonnement et l'internationalisation des pôles. « *Il faut passer d'une politique par secteur à une politique d'écosystèmes autour de grands projets* » a-t-il déclaré.



Le ministre a présenté quatre propositions concrètes :

- **La création d'un label inter-pôles** pour fédérer et rassembler des compétences de pôles travaillant sur de mêmes thèmes, dans une même région ;
- **L'encouragement d'adossements des pôles** ayant du mal à atteindre une taille critique, à de grands pôles éloignés géographiquement ;
- **La recherche d'une bonification des aides** pour les projets associant des pôles travaillant sur les mêmes secteurs ;
- **Le lancement de cinq champions internationaux** choisis parmi les pôles mondiaux, sur des filières en essor telles que l'aérospatial, la nanoélectronique, les biotechnologies. L'idée est d'en faire de véritables campus de l'innovation, à l'image de ceux existants aux Etats-Unis, au Japon, en Corée ou même en Suède. Cette politique, d'ailleurs proposée dans le cadre du Grand emprunt et des États généraux de l'industrie, permettrait de développer l'avance technologique dans ces secteurs. Elle permettrait également de développer un écosystème de nature à démultiplier les efforts publics de soutien à l'innovation.

► **Pour en savoir plus**, consultez [le discours prononcé par M. Christian Estrosi](#) et [le site dédié au PRIT 2009](#)

Photo : PRIT2009

Une nouvelle DATAR

M. Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire avait annoncé le 7 octobre 2009, lors de la présentation de son programme "une nouvelle ambition pour les territoires", qu'il avait demandé à ce que la DIACT reprenne sa précédente appellation DATAR.

Datar

Le décret, présenté en Conseil des ministres le 9 décembre, est paru au [JO du 15 décembre 2009](#).

En reprenant son sigle d'origine, la DATAR adopte un nouvel intitulé : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale. [Le compte rendu en conseil des ministres](#) précise notamment que ce décret met l'accent sur les actions de la DATAR en matière de mutations économiques, de revitalisation des territoires et de pôles de compétitivité.

226 dossiers déposés dans le cadre du 9e appel à projets de R&D collaboratifs du FUI

226 nouveaux projets labellisés par des pôles ont été déposés, le 27 novembre 2009, date de la clôture de l'appel à projets du fonds unique interministériel.

Tous les dossiers de candidatures feront l'objet d'une expertise et d'une instruction interministérielle. Les projets sélectionnés pour leur caractère innovant et pour l'activité économique qu'ils vont générer, pourront bénéficier d'un soutien financier public. La liste des projets retenus pour un financement sera publiée courant mars 2010.

► **Pour en savoir plus**, consultez [le détail de la procédure des appels à projets de R&D](#)

1^{er} appels à projets plates-formes d'innovation

Pour les 20 projets présélectionnés mais dont les dossiers définitifs de candidature n'ont pas été déposés avant le 31 mai 2009, la procédure de dépôt au « fil de l'eau » est encore en cours et prendra fin le **1^{er} mars 2010**. En cas de non réponse, le porteur de projet pourra, s'il le souhaite, présenter de nouveau son dossier dans le cadre d'un nouvel appel à projets.

► **Pour en savoir plus**, consultez [le détail du 1^{er} appel à projets plates-formes d'innovation](#)

Le design : un atout pour les entreprises des pôles



Défini comme une activité créatrice « *qui présente les multiples facettes de la qualité des objets, des procédés ou encore des services dans lesquels ils sont intégrés au cours de leur cycle de vie* », le design est bien une forme d'innovation non technologique. Il complète et enrichit l'innovation technologique, constituant ainsi un facteur important de la compétitivité des entreprises. Les pôles de compétitivité constituent un partenaire privilégié pour mener une démarche de sensibilisation au design.

C'est le cas du [pôle Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable](#) (MAUD) qui souhaite amener les entreprises de quatre filières (arts de la table, imprimerie-arts graphiques, emballages-« packaging » et application de bio-polymères) à gagner en compétitivité sur leurs marchés. Pour cela, il développe une approche de l'éco-conception des produits, de l'analyse du cycle de vie, du design industriel et de l'éco-design. D'autres initiatives sont en cours, elles visent toutes à favoriser l'appropriation d'une démarche design comme levier de l'innovation.

Enfin, l'implantation à Grenoble d'une antenne de [l'École nationale supérieure de création industrielle](#) (Ensci) permet de lancer une expérimentation originale. En effet, les élèves-designers de l'école pourront conduire leurs projets en étroite collaboration avec des chercheurs et des industriels du [campus d'innovation Minatec](#), ainsi qu'avec des entreprises du [pôle de compétitivité Minalogic](#). Ces quelques exemples illustrent bien la collaboration possible entre le monde de la recherche, de la formation, des entreprises et du design.

Le design s'inscrit tout naturellement dans l'écosystème des pôles de compétitivité que les pouvoirs publics souhaitent développer. Pour encourager cette démarche, la DGCIS a élaboré le site internet www.entreprise-et-design.fr qu'elle souhaite également mettre à la disposition des pôles de compétitivité, afin qu'ils disposent d'un maximum d'informations pratiques et de contacts pour les accompagner.

Photo : la conserve « intelligente » qui se plie. V.Huygue/ensci

Eurostars : moins de trois mois pour déposer un dossier

La prochaine échéance pour participer à un projet Eurostars est fixée au **25 février 2010**, à 20 heures.

Destiné à soutenir les PME à fort potentiel de croissance, le programme Eurostars cible plus particulièrement les entreprises qui réalisent de forts investissements en R&D. Pour pouvoir participer à un tel projet, quelques règles doivent être respectées : réunir au moins deux entités indépendantes de deux pays souscrivant au projet Eurostars, être une PME au sens communautaire etc.



► **Pour en savoir plus**, consultez le site www.eurostars-eureka.eu

↘ Vie des pôles

System@tic et Médocen : un partenariat TIC-santé pour la création de valeur

Les deux pôles de compétitivité [System@tic Paris Region](#) et [Medicen Paris Region](#) initient un nouveau partenariat pour mutualiser leurs diverses compétences et créer ainsi plus de valeur. Parmi les axes prioritaires de ce partenariat, les deux pôles ont notamment mis en exergue la modélisation et la simulation pour les sciences du vivant, l'imagerie numérique utilisant des calculateurs, des capteurs, le traitement et l'analyse des données. Les thèmes tels que l'e-santé, regroupant par exemple la télémédecine, la télésanté et la surveillance à domicile des patients, en font également partie.

Un groupe de réflexion pour l'approfondissement de ces axes prioritaires a été d'ores et déjà mis en place en novembre 2009 pour élaborer un cadrage des priorités R&D pour chaque axe. L'objectif serait de lancer un pré-appel TIC-Santé dès le mois de février pour pouvoir présenter des projets labellisés dans le cadre d'un prochain appel à projets de R&D du FUI.

Les résultats attendus de ce partenariat sont :

- Le renforcement des sociétés, notamment PME, membres des deux pôles ;
- L'accélération du développement de sociétés du pôle System@tic vers de nouveaux clients ;
- L'accélération du développement de sociétés du pôle Medicen en intégrant des technologies disponibles dans le pôle System@tic ;
- La création de nouvelles entreprises dans le domaine de l'e-santé ;
- Le développement de nouveaux outils pour la recherche médicale.

Ce partenariat de deux pôles mondiaux répond tout à fait à la volonté du Gouvernement de favoriser les collaborations entre pôles existants.

Le lancement de la 1^{ère} convention de mise à disposition de salariés

Comment conserver les emplois dans le bassin grenoblois tout en maintenant la forte dynamique d'innovation ? C'est l'objet de la convention lancée en avril 2009 par [le pôle de compétitivité Minalogic](#), dédié aux micro-nanotechnologies et au logiciel embarqué. Il s'agit de la première convention de mise à disposition de salariés au sein des pôles de compétitivité en application de [l'article 47 de la loi du 30 décembre 2006](#). Cette mesure a pour objectif de favoriser la mise en place de passerelles public-privé, privé-public, public-public, et privé-privé pour permettre à des salariés du privé comme du public de conserver leur emploi.

Cette loi prévoit la possibilité pour les organismes publics et les entreprises privées de transférer, pour une période de temps définie, un de leurs collaborateurs dans une autre entreprise ou un autre organisme public faisant partie d'un même pôle de compétitivité. Les salariés conservent les avantages de leur contrat de travail d'origine. Les entreprises et organismes publics d'accueil bénéficient quant à eux de compétences nouvelles et rapidement mobilisables pour faire avancer leurs projets. L'accord du salarié est la condition préalable à la mise en place de ce dispositif.

L'enjeu de cette convention est avant tout de maintenir la forte dynamique d'innovation du pôle et de doper la compétitivité des acteurs publics et privés locaux pour qu'ils soient en ordre de marche dès que l'entreprise « prêteuse » sera en mesure de récupérer ses salariés. Cette convention met donc le salarié et sa compétence au centre de la création de valeur pour l'écosystème local.

Six mois après le lancement de cette convention, ce sont 27 salariés émanant de quatre sociétés qui ont bénéficié de cette mesure et d'autres mises à disposition sont en cours de préparation. D'autres pôles ont par ailleurs manifesté leur intérêt pour le dispositif. La DGCIS quant à elle, suit de près l'application de cette mesure qui doit faire l'objet d'un rapport au Gouvernement au parlement.

► **Pour en savoir plus**, consultez [le communiqué de presse Minalogic du 1^{er} avril 2009](#) (format PDF)

« Terre des étoiles », le club de l'innovation : des satellites au service de l'agriculture

Et si, demain, les satellites permettaient de suivre de manière très précise l'évolution des cultures ? S'ils offraient aux agriculteurs la possibilité d'ajuster leurs traitements au plus près des besoins des parcelles de terrain ?



Pour la première fois en France, deux pôles de compétitivité, [AgriMip Innovation](#) et [Aerospace Valley](#), ont lancé un club de l'innovation commun, le 24 novembre 2009. Dénommé « Terre des Etoiles », ce club a rassemblé pour sa première réunion 24 entreprises et laboratoires issus de ces deux univers.

La mission de ce club est de créer des synergies pour que les évolutions nécessaires du monde agricole puissent bénéficier des ressources technologiques déployées par l'univers du spatial et des systèmes embarqués. «Terre des Etoiles » va donc œuvrer à la mise en place de programmes collaboratifs qui permettront de développer des produits et services de pilotage des cultures.

► **Pour en savoir plus**, consultez [le communiqué de presse du pôle Aérospace Valley](#) (format PDF) et [celui d'Agrimip Innovation](#)

Photo : la localisation par satellite aide à la gestion des parcelles agricoles © 2009 ESA/P.Sébirot

Le pôle Tenerrdis et des scientifiques du Colorado collaborent sur le photovoltaïque et les réseaux intelligents

Le pôle de compétitivité [Tenerrdis](#) et [l'agence de développement économique de l'Isère](#) (AEPI) ont reçu [le laboratoire national des énergies renouvelables](#) américain (NREL) du 19 au 23 octobre 2009. Cette rencontre visait la promotion du territoire rhônalpin auprès des acteurs du Colorado et le renforcement des partenariats technologiques existants entre Tenerrdis et le NREL. Deux thématiques avaient émergé : le solaire photovoltaïque et les réseaux intelligents, illustrant la forte capacité d'innovation des deux régions mais aussi leur synergies possibles.



Photo : Tenerrdis

➤ Zoom projets R&D aboutis

Microvax, un nouveau système d'injection de vaccin intradermique



Microvax est l'un des premiers projets de R&D collaborative aidé dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI) dont les résultats ont permis d'aboutir à un produit fini dans le secteur de la santé.

Labellisé par [le pôle de compétitivité Lyonbiopôle](#), et porté par Becton Dickinson (BD), Sanofi Pasteur et l'Inserm, Microvax avait pour objectif d'accélérer le développement d'un système d'administration innovant de vaccins par micro-injection intradermique. Ce système devait permettre d'égaliser, voire améliorer l'efficacité de la vaccination par injection intramusculaire, tout en apportant une plus grande facilité et un confort d'utilisation pour les sujets vaccinés.

Les travaux réalisés ont démontré l'efficacité de ce système dans le cadre de la vaccination contre la grippe, notamment chez des sujets sous traitement immunosuppresseur pour greffe d'organes (tels les greffés du rein). L'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (EMA) a autorisé sa mise sur le marché. Ainsi la commercialisation du premier vaccin intradermique antigrippe utilisant ce nouveau système pourrait intervenir dès 2010 sous les marques Intanza/Idflu®.

Ce projet très innovant a également renforcé la dynamique locale. Il a en effet permis la création de dizaines d'emplois. Enfin, l'investissement de plusieurs PME locales contribue ainsi à la notoriété de la région au niveau international.

► **Pour aller plus loin :** [consultez d'autres exemples de projets R&D aboutis.](#)

Photo : nouveaux systèmes de micro-injections. Becton-Dickinson (BD)

➤ Comptes-rendus

Le développement des compétences dans les pôles : un nouvel atelier de travail pour favoriser les échanges entre les pôles et les pouvoirs publics

Un nouvel atelier sur le thème du « développement des compétences dans les pôles de compétitivité », a eu lieu le 1^{er} décembre 2009, au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, à Bercy.

Au cours de l'atelier, des témoignages ont été présentés sur des sujets aussi divers que la structuration de l'offre de formation, la labellisation des formations, le prêt de main d'œuvre, le management de l'innovation, ou encore la préservation des compétences rares dans les PME-PMI.

Organisé à l'intention de la gouvernance des pôles par le groupe de travail interministériel en charge de l'animation de la politique des pôles, cette 6^e session faisait suite aux ateliers organisés depuis le début de 2009 autour des thèmes des plates-formes d'innovation, de l'Europe, des contrats de performance, de l'intelligence économique et du financement privé.

► **Pour en savoir plus,** consultez [les diaporamas de l'atelier « Développement des compétences dans les pôles »](#) et [ceux de l'ensemble des anciens ateliers organisés depuis 2008.](#)

Pour tout savoir sur la vie des pôles

Consultez la rubrique « Actualités » du site des Pôles de compétitivité :

<http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

CONTACT

Lettres électroniques : [inscrivez-vous](#) pour recevoir les prochaines lettres électroniques

Pour nous écrire : envoyez-nous un courriel à contact-poles@finances.gouv.fr